

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 2002 7519005 2

handels et du Canada relatif aux services aériens  
le 8 août 1957 ainsi que l'échange de N  
nexe audit Accord, sera en vigueur au  
Le Ministère prend acte que le gouvernement  
l'année 1957, d'exiger que les avions irlandais attendissent  
aéroport de Shannon et qu'en conséquence le gouvernement de l'Irlande  
pose la suppression du paragraphe 3 de l'Annexe à l'Accord modifié et  
L'air l'honneur de vous informer que mon Gouvernement consent à ce que  
paragraphe 3 de l'Annexe à l'Accord soit supprimé et à ce que votre Vite  
datée du 28 décembre 1957 et sa réponse constituent la confirmation d'une  
différence de l'Annexe au sens de l'Article V de l'Accord, ce qui ne  
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma  
haute considération, ainsi que mon assurance de la sincérité de mes

ALFRED RIVE

ALFRED RIVE

11, rue de la République, 1041 n° 11  
11, rue de la République, 1041 n° 11

Recueil des Traités 1947 n° 13  
Recueil des Traités 1951 n° 11